



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Séance ordinaire du :</b> 11 septembre 2025	<b>Délibération n° 2025-09-11/13</b> Direction des sports
---	--

*Le 11 septembre 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.*

Conseillers municipaux en exercice : **33**

Date de convocation : **05/09/2025**

**ETAIENT PRESENTS (28) :**

MM. Strehaiano, Thévenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amedeo, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (04) :**

Mme Brasset à Mme Roy, Mme Oziel à M. Poisson, M. Studzinska à M. About, M. Duranteau à Mme Jason

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (01) :**

M. Zakaria

**SECRETAIRE : MME KRAWCZYK**

**OBJET : Subvention exceptionnelle pour l'accompagnement du Club de Natation de la Vallée de Montmorency – 4 000€**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2025-04-10/10 du 10 avril 2025 portant subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2025,

**CONSIDERANT** que le Club de Natation de la Vallée de Montmorency, acteur de la vie locale et sportive de Soisy-sous-Montmorency, participe activement aux événements communaux (jumelage avec Freiberg, forum, compétitions jeunes et adultes, etc.),

**CONSIDERANT** que, dans ce cadre, la Ville octroie à l'association une subvention annuelle de 4 500 € pour l'année 2025,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250919-DEL2025091113-DE  
Date de réception préfecture : 19/09/2025

**CONSIDÉRANT** que le Club de Natation de la Vallée de Montmorency a besoin d'un encadrement diplômé et spécifique aux activités aquatiques et que le bon fonctionnement de ce dernier engendre un coût de fonctionnement de plus en plus important en matière de charge de personnel,

**CONSIDÉRANT** que le Club de Natation de la Vallée de Montmorency a fait une demande de subvention exceptionnelle de 4 000 €,

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite soutenir ce club pour son investissement et ses excellents résultats en l'accompagnant afin de lui permettre d'étendre ses possibilités d'encadrement, à hauteur de 4 000 €,

**VU** l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du jeudi 3 septembre 2025,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Jason,

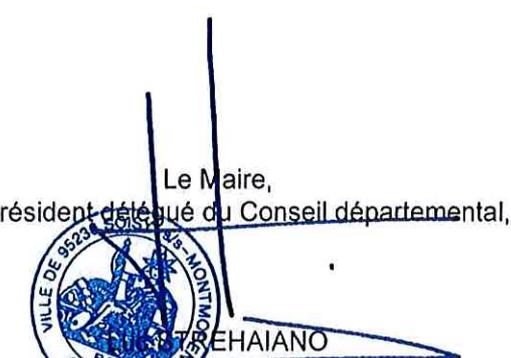
**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**DECIDE** de verser au Club de Natation de la Vallée de Montmorency une subvention exceptionnelle de 4 000 €,

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
  
KONIAWEZYK

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
  
REHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **19 SEP. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **22 SEP. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **22 SEP. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

¶